

Montréal, le 25 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour l'année 2020 – Phase 2
Dossier Régie : R-4096-2019 – Phase 2**

Chères consœurs, chers confrères,

Pour faire suite à sa lettre du 16 novembre 2020¹, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, les coordonnées de connexion pour chacune des journées de l'audience qui aura lieu **les 1^{er} et, s'il y a lieu, le 2 décembre 2020, à partir de 9 h, par visioconférence avec l'application GoToMeeting**, dans le dossier mentionné en objet.

Coordonnées de connexion à GoToMeeting
Connexion par ordinateur, tablette ou téléphone intelligent ou communication
téléphonique (Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt:
<https://global.gotomeeting.com/install/391511309>)

Date	Ouverture GTM et coordonnées de connexion	
2020-12-01	À compter de 8h30	https://global.gotomeeting.com/join/879765653 Par téléphone : Canada: +1 (647) 497-9373 Code d'accès: 879-765-653
2020-12-02	À compter de 8h30	https://global.gotomeeting.com/join/262131741 Par téléphone : Canada: +1 (647) 497-9391 Code d'accès: 262-131-741

Le mot de passe vous sera transmis par courriel distinct du greffe de la Régie.

¹ Pièce [A-0067](#).

La Régie demande aux participants de se joindre à GoToMeeting à **compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements. La Régie réitère sa demande à l'effet que tous les participants prennent connaissance des guides auxquelles elle référerait dans sa lettre du 16 novembre 2020.

Nous vous transmettons également avec la présente le calendrier de cette audience. La Régie constate que la journée d'audience du 1^{er} décembre 2020 pourrait être suffisante, mais juge plus prudent de réserver la journée du 2 décembre 2020, tel que prévu.

À cet égard, la Régie rappelle qu'elle a pris connaissance de l'ensemble de la preuve et qu'elle invite les participants à en faire une présentation ciblée.

En terminant, en réponse à la correspondance du 20 novembre 2020 du RNCREQ², la Régie précise qu'elle n'aura pas besoin de présentation de la part de M. Raphals au sujet de son expertise.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

P.j.

² Pièce [C-RNCREQ-0046](#).